

## Les Tables de la loi : de l'argile au numérique

Aujourd'hui, on parle de « culture digitale » aussi appelée culture du numérique. On entend partout parler de la diminution du papier. Est-ce un bien ? Est-ce un mal ?

Pour appliquer la loi, il faut la connaître. Pour que les praticiens, avocats, notaires, magistrats puissent faire respecter la règle de droit, il faut que les textes, la jurisprudence et toutes les normes juridiques puissent être diffusés. Comment le sont-ils ?

Enfin, quelles sont les spécificités de l'édition dite juridique par rapport à l'édition générale ? Répondre à ces questions nécessite d'envisager l'histoire de la connaissance, puis de la diffusion de la règle de droit : c'est précisément l'objet de cet ouvrage.

*Docteur en droit de l'université de Paris-II (Panthéon-Assas), Habilité à diriger des recherches, Sébastien Evrard enseigne le droit et l'histoire à l'Université de Lorraine. Ses champs de recherche intéressent l'histoire du droit de l'édition, celle du droit d'auteur, des institutions et l'histoire militaire.*

Illustration de couverture : Bosquet, Dictionnaire des domaines et droits domaniaux Paris, Dutillet, 1775, tome second (cliché de l'auteur).

ISBN : 978-2-343-04478-1

13 €



9 782343 044781

Sébastien Evrard

Les Tables de la loi : de l'argile au numérique

Sébastien Evrard

## Les Tables de la loi : de l'argile au numérique

La diffusion de la règle de droit à travers les âges



LOGIQUES  
JURIDIQUES

L'Harmattan